

La Ministre déléguée

Conférence ministérielle sur le maintien de la paix

Enregistrement vidéo – décembre 2021

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

Monsieur le Secrétaire général des Nations unies,

Mesdames et Messieurs les ministres,

Mesdames et Messieurs,

Quatre ans après le lancement de l'initiative « Action pour le maintien de la paix », la France soutient activement la vision dynamique et les ambitions du nouvel agenda « A4P+ ».

Je tiens ainsi à vous assurer de notre fidélité, de notre soutien indéfectible et de notre engagement réitéré sur trois piliers essentiels.

D'abord, le soutien sans faille au maintien de la paix dans les domaines financier et humain.

La France est le 6ème contributeur au budget des Opérations de paix grâce à un effort financier de plus de 350 millions de dollars par an, et nous avons multiplié par 8 notre contribution au Fonds de consolidation de la paix depuis 2019.

En complément, la France déploie plus de 600 soldats dans cinq Opérations de paix et assure la réassurance de la MINUSMA et la MINUSCA grâce à ses forces présentes au Sahel.

Ensuite, l'appui à la performance et à la formation des Casques bleus.

La formation et l'équipement sont les outils indispensables à la réussite de Missions plus robustes.

La France a mené 227 actions de cession de matériels depuis 2020, et les poursuivra en 2022. Elle soutient 8 centres de formation: quatre en Afrique, deux en Amérique latine et deux en Asie. Depuis 2018, la France a formé plus de 35 000 soldats aux exigences spécifiques du maintien de la paix, et 10 000 militaires africains en bénéficieront également l'an prochain.

En 2022, la France organisera avec l'ONU et l'OIF la cinquième édition de sa « formation des formateurs » visant à former une quarantaine d'officiers francophones.

En outre, 70% des Casques bleus étant déployés en environnement francophone, la France soutient le développement de la francophonie au sein des Missions, à l'image du partenariat entre l'OIF et la MINUSMA et de l'appui à la génération de force, à travers l'actualisation du « Guide du contributeur francophone aux opérations de paix ».

Troisième pilier, la nécessité d'adapter le maintien de la paix aux défis contemporains.

La féminisation d'abord. Plus de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325, la participation des femmes au maintien de la paix doit encore être renforcée. La France, dont les armées se classent au 4^e rang mondial, montre la voie avec l'adoption récente du « Plan mixité » et du 3ème plan national d'action « Femmes, Paix et Sécurité ».

Les nouvelles technologies et la résilience ensuite. Les Opérations de paix doivent bénéficier des innovations, notamment dans le domaine des drones pour lequel la France poursuivra en 2022 ses formations. Nous encourageons également les Missions à davantage faire preuve de souplesse et d'agilité face aux changements d'environnements.

En outre, la France plaide pour une coopération renforcée entre l'ONU et les organisations régionales, UE et UA en particulier.

Enfin, nous soutenons l'ambition des Nations Unies visant à limiter l'empreinte environnementale des Missions. A cet égard Florence PARLY a lancé l'initiative « changement climatique et forces armées » lors du dernier Forum de Paris sur la Paix. Déjà ralliée par 24 Etats, j'invite tous les pays qui le souhaiteraient à la rejoindre.

Je remercie tous les Casques bleus pour leur engagement opérationnel quotidien, et je rends solennellement hommage à ceux décédés en opération.

Au nom de la France, j'exhorte la communauté internationale à rester unie face aux défis du maintien de la paix. Soyez assurés du soutien durable de la France et de son engagement continu dans ce domaine.